



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono
CS et CBD
d'appartenance

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.asso.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Bernard CHENE

Président délégué de la F.F.S.B.

à

**Messieurs les capitaines des équipes de
1^{ère} division**

Réf. : BC/XM/0606

Objet : Saison sportive 2009 / 2010

Villeurbanne, le 15 septembre 2009

Messieurs,

Le classement définitif des quadrettes de Nationale 2008 / 2009 et la composition d'équipe que vous avez déposée dernièrement vous permettent d'évoluer en 1^{ère} division au titre de la saison sportive 2009 / 2010 qui débute le 16 septembre 2009.

Le Comité directeur de la F.F.S.B. nouvellement élu a entériné la mise en place de la 1^{ère} division lors de sa réunion du 27 mars 2009. Il a toutefois souhaité se laisser le temps de préciser les modalités de déroulement de la saison, en particulier le principe des montées et descentes.

Cette question sera abordée dans les travaux de la commission traditionnelle et lors de la vaste consultation de la population bouliste qui se tiendra dans le cadre des Assises Nationales du Sport Boules.

En tout état de cause, ces modalités seront validées par le Comité directeur de mars 2010.

Tous les points que vous allez marquer dans les concours nationaux quadrettes et doubles, ainsi que dans les 4 Super 16 vont alimenter des classements (doubles et quadrettes) spécifiques bien distincts des classements de 2^{ème} division.

Les 16 quadrettes de 1^{ère} division participent automatiquement au championnat de France quadrettes 1^{ère} division et les 16 premières formations du classement Doubles 1^{ère} division se qualifient pour le championnat de France Doubles 1^{ère} division.

Concernant les 4 étapes du Super 16, elles se dérouleront les :

- 28 et 29 novembre 2009 à Villard-Bonnot (Isère),
- 16 et 17 janvier 2010 à Poitiers (Vienne),
- 13 et 14 février 2010 à Andrézieux-Bouthéon (Loire),
- 13 et 14 mars 2010 à Eybens (Isère).

Faisant suite aux demandes des équipes les plus éloignées compte tenu des difficultés rencontrées pour libérer certains joueurs professionnellement et conformément à la consultation que j'ai effectuée auprès de l'ensemble des capitaines de 1^{ère} division, le programme technique des Super 16 sera le suivant :

Pour Villard-Bonnot, Andrézieux-Bouthéon et Eybens.

Samedi

13h30 : 1^{ère} partie de poule
16h30 : 2^{ème} partie de poules
19h30 : barrage

Dimanche

9h30 : ¼ de finale
14h00 : ½ finale
17h00 : finale

Pour Poitiers

Samedi

9h30 : 1^{ère} partie de poule
14h00 : 2^{ème} partie de poules
17h00 : barrage

Dimanche

7h30 : ¼ de finale
10h30 : ½ finale
15h00 : finale

Pour information, la formation des poules sera la suivante:

Villard-Bonnot

P1 = 1, 16, 8, 9 P2 = 2, 15, 7, 10 P3 = 3, 14, 6, 11 P4 = 4, 13, 5, 12

Poitiers

P1 = 1, 14, 7, 12 P2 = 2, 13, 8, 11 P3 = 3, 16, 5, 10 P4 = 4, 15, 6, 9

Andrézieux-Bouthéon

P1 = 1, 15, 5, 11 P2 = 2, 16, 6, 12 P3 = 3, 13, 7, 9 P4 = 4, 14, 8, 10

Eybens

P1 = 1, 13, 6, 10 P2 = 2, 14, 5, 9 P3 = 3, 15, 8, 12 P4 = 4, 16, 7, 11

Je vous rappelle enfin que l'inscription aux compétitions Super 16 est gratuite et que la dotation et l'indemnisation des frais de séjour et de déplacement s'effectuera dans les mêmes conditions que la saison écoulée.

Je suis persuadé que l'esprit de compétition et l'éthique sportive qui vous animent nous promettent un spectacle de qualité et fourniront une belle vitrine au sport boules.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Pour Bernard CHÊNE,
Le Secrétaire général



Roger PARMENTIER

PJ : liste des 16 équipes de 1^{ère} division